

Date de convocation :
03.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le trois avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

En exercice : 10

Sont présents : BARBARO Daniel, LAGDER Djamilia, Bruno GUILLEMIN, GARRIGUES Stéphanie, Maximilien ANGLADE, BURBLIS Cécile, Marie Anne MARTINEZ

Présents : 7

Votants : 7

Absents : Christian CASENOVE, Théo BARBARO, CROSBY Daniel

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N° 15-2025

Objet : Subventions accordées aux associations en 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la répartition du montant des subventions 2025 suivant le tableau ci-dessous :

Nom des associations	Montant des subventions 2025
Foyer Rural	5 000 €
Les herbes folles	300 €
Relais d'assistante Maternelle Les 4 Vents	300 €
Amical des sapeurs-pompiers	300 €
Pétanques	300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder les subventions pour un montant total de 7 200 euros dont le montant sera prélevé sur l'article 65742, dont les crédits ont été inscrits à cette effet lors du vote du budget primitif de l'exercice 2025
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 10.04.2025

Le Maire,
Daniel BARBARO



AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2025 066-216601187-20250410-DE_2025_015-DE